



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Projet Travail Pair et Santé Mentale

➤ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France (FAS IdF) déploie **un projet autour du travail pair et de la santé mentale dans les structures du secteur de la lutte contre les exclusions** (AHI, Logement Accompagné, structures médico-sociales PDS, etc.). Ce projet vise au déploiement du paradigme du rétablissement expérientiel comme cadre d'accompagnement des personnes par le biais de l'implémentation de l'une de ces pratiques fondatrices : le travail pair.

En 2025, 5 structures sont accompagnées dans le recrutement et l'intégration de travailleur.se.s pair.e.s. Dans la continuité de ces travaux, 5 nouvelles structures seront accompagnées à partir de janvier 2026. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier les structures volontaires pour être accompagnées. L'accompagnement se fera en articulation entre Alfapsy, organisme de formation qui se base sur le concept de rétablissement et le travail pair, et la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.

Cet appel à manifestations d'intérêt est articulé en plusieurs parties :

- Des éléments de définition sur le travail pair et l'approche rétablissement ;
- Pourquoi candidater ?
- Les engagements de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France et d'Alfapsy ?
- Les engagements de la structure ;
- Modalités de sélection et calendrier.

➤ **La date limite de candidature est fixée au 31 octobre 2025.** Les dossiers de candidature sont à envoyer en version numérique à Clotilde Hoppe, Chargée de Mission Santé, clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org .



ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DU TRAVAIL PAIR ET DE L'APPROCHE RÉTABLISSEMENT

Les notions de travail pair et de rétablissement, telles que portées par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, sont intimement liées.

Le concept du rétablissement expérientiel a été co-construit dans les années 70 aux Etats-Unis. Il est né d'un collectif de personnes directement concernées par le vécu des troubles psychiques (psychiatric survivors). Il s'inscrit dans une double filiation issue des mouvements de promotion des droits civiques américains et des réseaux d'entraide entre pairs (alcooliques anonymes). **Il est décrit comme un processus prenant appui sur les ressources déployées par une personne et son environnement dans l'épreuve que constitue une expérience durable d'atteinte à la santé mentale, de discriminations et/ou de marginalisation.** La déclinaison opérationnelle de ce concept a des implications systémiques puisque cela consiste à penser les relations humaines, les institutions et la société dans son ensemble comme des environnements facilitant ce processus d'émancipation (ou à minima n'y faisant pas obstacle).

Aussi, lorsque l'on fait référence à son déploiement dans l'action sociale, nous parlons aujourd'hui d'un changement de paradigme, dans le sens où il s'agit pour les institutions d'évoluer vers une culture clinique et organisationnelle :

- Fondée sur l'éthique plutôt que sur la morale ;
- Considérant les ressources et les compétences des personnes plutôt que leurs incapacités ou leurs déficits ;
- Reconnaisant en chacun un potentiel de réalisation personnelle amenant à déconstruire l'idée d'un déterminisme existentiel ;
- Impliquant un partage du pouvoir dans l'accompagnement par un partenariat entre expert·e·s plutôt qu'une relation asymétrique entre sachant et profane ;
- Co-produisant des connaissances à partir du savoir expérientiel des personnes concernées et valorisant l'entraide entre pairs et la participation ;
- Portant une attention particulière aux déterminants sociétaux et politiques des situations vécues (inclusion) plutôt que se centrer sur l'unique responsabilité individuelle à s'y adapter (insertion).

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DU TRAVAIL PAIR ET DE L'APPROCHE RÉTABLISSMENT (SUITE)

Aussi, à partir de cette nouvelle perspective s'est progressivement construit un ensemble de pratiques (l'approche par les forces, la réhabilitation psychosociale) et d'ingénieries sociales (Logement d'abord, Working First, DPA-PC, etc...) dont le travail pair fait intimement partie.

En effet, au cœur des recherches menées sur la perspective d'un processus de rétablissement expérientiel est mis en valeur le fait de pouvoir bénéficier, dans son parcours, du soutien et du partage expérientiel de pair·e·s. C'est pourquoi, depuis les années 80, se mettent en œuvre, dans les services d'aide et de soin, des expérimentations visant à intégrer dans les équipes d'accompagnement des professionnels dits « travailleur·se·s pair·e·s » qui participent à la fois à soutenir le rétablissement des personnes concernées et la transformation des organisations.

Le travail pair se définit comme une forme de pair aide dans laquelle l'intervention fondée sur les savoirs expérientiels est rémunérée. Aujourd'hui, on identifie des travailleurs pairs dans différents secteurs d'intervention, tant dans le champ sanitaire (médiateur·rice de santé pair·e notamment) que dans le champ social (travailleur·se pair·e, expert·e du vécu en Belgique, intervenant·e social·e pair·e, etc.). Les savoirs expérientiels peuvent être complémentaires à un savoir académique ou professionnel tant dans l'équipe que dans la pratique même du/de la/des travailleur·se·s pair·e·s. Il peut être facilitateur du lien avec les personnes accueillies et/ou accompagnées.



POURQUOI CANDIDATER ?

La candidature à cet Appel à Manifestations d'Intérêt, permet à la structure d'être accompagnée pour déployer le travail pair. **Le travail pair représente un apport autant pour les personnes accueillies et/ou accompagnées que pour la structure**, comme le montrent les éléments ci-dessous, par un changement d'approche dans l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Le travail pair, par la valorisation du savoir expérientiel notamment et le renforcement du pouvoir d'agir, est intimement lié à la notion de rétablissement. Les travailleur·se·s pair·e·s, tels que l'ont montré les travaux de la FAS IdF sur le travail pair, concourent au rétablissement des personnes accompagnées par divers leviers :

- En apportant une pluridisciplinarité dans l'approche de l'équipe et un savoir complémentaire aux savoirs académiques et/ou professionnels ;
- En facilitant le lien emphatique avec les personnes accompagnées et en étant vecteur d'espoir ;
- En favorisant la participation, notamment par la reconnaissance des ressources et des compétences des personnes ;
- En pouvant être source d'innovation au sein des équipes, de décroisement des champs et de questionnement sur les pratiques pour y intégrer l'approche orientée rétablissement.

Le travail pair est donc un outil au service du rétablissement expérientiel en ce qu'il permet de considérer les personnes accueillies comme auteure et actrice de leur existence et de partir de leurs projets et de leurs demandes pour construire les modalités d'accueil et d'accompagnement. Au travers de ses savoirs d'usages des institutions, le/la travailleur·se pair·e porte en effet une attention particulière à ce respect de l'auto-détermination et de la participation de ses pairs et peut-être amené à mettre en lumière les pratiques professionnelles ou institutionnelles qui viendraient y faire obstacle.

En ce sens, pour bénéficier des compétences d'un travail pair, il est ainsi nécessaire pour l'institution de reconnaître cette spécificité et de le légitimer ces savoirs d'expérience. A contrario, Il est également important de ne pas instrumentaliser des expériences spécifiques de travailleur·se·s pair·e·s pour imposer une vision normative de ce que la structure considère être un « bon parcours de rétablissement » (ex : abstinence sur les consommations, etc.). Le travail pair ne signifie pas de projeter son expérience sur l'autre mais de mettre les savoirs issus de son expérience au sein de l'auto-détermination et du pouvoir d'agir de la personne quant à sa situation.

POURQUOI CANDIDATER ? (SUITE)

La complémentarité avec les autres fonctions doit être pensée et faire l'objet de discussions, incluant le/la/les travailleur·se·s pair·e·s, au sein de l'équipe. Il apparaît nécessaire, pour que les travailleur·se·s pair·e·s de construire cette complémentarité des savoirs et des approches notamment dans les fiches de poste. Le/la/les travailleur·se·s pair·e·s peuvent également contribuer à un transfert des connaissances tirées de son/leur savoir expérientiel aux autres professionnel·le·s, permettant une montée en compétence globale. Cela est également vrai d'un transfert de compétences tirées d'un savoir académique ou professionnel vers le/la/les travailleur·se·s pair·e·s.

Ensuite, **le travail pair peut favoriser la participation en étant porteur d'organisation collective, de facilitation.** Cependant, il serait erroné de penser que les travailleur·se·s pair·e·s seraient à eux/elles seul·e·s porteur·se·s de la parole des personnes accompagnées. En effet, il s'agit de professionnel·le·s de la structure qui les emploient et non des personnes accueillies ou accompagnées.

La présence de travailleur·se·s pair·e·s peut également permettre de repérer les injustices et discriminations vécues par les personnes accompagnées. **Le partage de ces éléments repérés peut être un moyen de repenser certains mécanismes de fonctionnement de la structure pour les corriger et ainsi améliorer l'accompagnement global de la structure qui sera favorable tant aux équipes qu'aux personnes accueillies et accompagnées.** Le/la/les travailleur·se·s pair·e·s peuvent également déconstruire des représentations figées dans le travail social et proposer une nouvelle approche de l'accompagnement, en lien avec l'approche rétablissement.



LES ENGAGEMENTS DE LA FAS IdF ET D'ALFAPSY – LE PARCOURS DE FORMATION-ACTION PAR ALFAPSY

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France et Alfapsy s'engagent à accompagner les structures qui seront retenues dans le déploiement du travail pair. Cet accompagnement s'articule autour de deux volets.

Une Formation-Action imbriquant des espaces et des pédagogies de montée en compétences individuelle et collective sera proposé par l'organisme de formation Alfapsy. Ce volet se traduira en un parcours comprenant :

- Un module d'"Initiation au paradigme du rétablissement expérientiel" qui sera proposé en inter-structures et ouvert à tou·te·s les salarié·e·s, trois sessions seront organisées par an ;
- Un module avant le recrutement de travailleur·se·s pair·e·s auprès de l'ensemble des équipes « Accueillir et co-construire une fonction complémentaire ». En intra dans les structures, il sera précédé d'une journée organisée par la FAS IdF, en inter-structures, sur le partage de connaissances et de pratiques relatif aux dispositifs d'accueil de nouveaux·elles salarié·e·s ;
- Un module en intra dans les structures avec les équipes dont le(s) travailleur·se·s pair·e·s, après leur recrutement, intitulé « Implémenter la pair-aidance comme pratique plurielle ». Dans l'idéal ce module doit être mis en place peu de temps après l'accueil du/de la/des travailleur·se·s pair·e·s sur la structure ;
- Des séances de régulation d'équipe, en intra, pour accompagner l'adaptation effective et constructive de la pluridisciplinarité ;
- Des séances de co-construction de pratiques de pair-aidance entre travailleur·se·s pair·e·s des différentes structures accompagnées dans le cadre du projet.

Ce parcours a vocation à s'étendre sur douze mois.



LES ENGAGEMENTS DE LA FAS IdF ET D'ALFAPSY – L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA FAS IdF

Un accompagnement complémentaire sera proposé par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France. Cet accompagnement s'adaptera aux besoins des structures et pourra inclure :

- Un appui à la définition d'une fiche de poste de travailleur·se·s pair·e·s et au recrutement (questions à poser en entretien, etc.) ;
- Un accompagnement des équipes au changement de pratique pour mieux prendre en compte la santé mentale des personnes accueillies et/ou hébergées ;
- L'animation de temps de réflexion, en interne de la structure, sur les documents tels que le projet d'établissement et les projets personnalisés pour les faire évoluer en adoptant une approche orientée rétablissement ;
- La proposition d'ateliers sur l'accompagnement en santé mentale à destination des personnes hébergées, accueillies ou accompagnées en lien avec les partenaires ;
- L'animation de temps d'échanges avec les personnes accueillies et accompagnées et les professionnel·le·s autour du travail pair ;
- L'accompagnement des structures dans l'élaboration de projets visant à favoriser la bonne santé mentale des personnes, notamment via l'aide à la recherche de financement.



RETOUR SUR L'ACCOMPAGNEMENT 2025

Cinq structures d'hébergement d'urgence sont accompagnées en 2025 dans ce processus. Sur le premier semestre, l'accompagnement porté par la FAS IdF et Alfapsy avec les structures a permis d'un côté d'identifier les difficultés des équipes (communication, gestion des conflits, gestions des consommations, représentations autour de la santé mentale). De l'autre côté les équipes ont pu préparer l'arrivée de cette nouvelle fonction en déterminant notamment les missions qui seront portées dans l'optique de créer une fiche de poste et les conditions d'arrivée du ou de la professionnel.le.



LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE CANDIDATE

Les structures candidates au présent AMI s'engagent en premier lieu à ouvrir un ou plusieurs poste(s) de travailleur·se·s pair·e·s en leur sein.

La structure s'engage également à pérenniser ce(s) poste(s), y compris au-delà de la phase d'accompagnement proposé par la FAS IdF et Alfapsy. Pour le recrutement, il sera nécessaire de définir une fiche de poste, un espace de travail -selon ce que permet la structure -, etc. Pour ces éléments et en particulier le statut et la fiche de poste, les structures pourront être accompagnées par la FAS IdF. Il sera également souhaitable de proposer des modalités d'encadrement et d'intégration du/de la/des travailleur·se·s pair·e·s.

Comme second engagement, corolaire au premier, les équipes devront **s'engager dans le déploiement d'une approche orientée sur le rétablissement expérientiel** dans leurs pratiques et leur organisation, accompagnée par la FAS IdF et Alfapsy.

Ensuite, les structures s'engagent à être actives dans le cadre de l'accompagnement et notamment à **s'organiser pour le déploiement des actions de formation, temps d'échanges de pratiques, temps de travail en interne, etc.** Pour ces différentes actions, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble des équipes, de direction, d'encadrement, sociales, fonctions supports, accueil des personnes etc.



MODALITÉS DE SÉLECTION ET CALENDRIER

En complément des informations renseignées dans le présent AMI, des entretiens seront organisés avec les structures candidates pour sélectionner les cinq structures qui seront accompagnées. Ces entretiens viseront à mieux percevoir la motivation des équipes sur ce projet, et notamment à s'assurer que l'ensemble des équipes soit mobilisé pour ce projet (Direction, chef·fe·s de service, équipes sociales, fonctions supports, etc.).





CONTACT :

Clotilde Hoppe, Chargée de Mission
Santé

[clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.o
rg](mailto:clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org)



LIEN VERS LE QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

:

[Questionnaire de candidature](#)